



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 mars 2014 à 19 heures

Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11

Absences : 0

Procurations : néant

Date de convocation : 05/03/2014

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MM. Bertrand BIECHLIN, Jean-Louis STANTINA, Jerry MONNOT,
Adjoints,
MMES Delphine WOEHL, Véronique ESPANA, Véronique RIETSCH, Marie-Anne
LIENERT
MM. Jean-Jacques ENDERLEN, Dominique RICHARD, Pascal WIEDEMANN

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

M. le Maire salue les conseillers présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M. le Maire souligne que c'est la dernière réunion avant les élections municipales et remercie vivement l'équipe sortante pour le travail accompli.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Présentation pour approbation du compte administratif 2013 (budget communal et assainissement) et du compte de gestion
4. Affectation du résultat de fonctionnement (budget communal et assainissement)
5. Prorogation d'une ligne de trésorerie pour l'année 2014
6. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne la secrétaire, Mme Nathalie GARDELLA. Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente

M. BIECHLIN demande qu'une correction soit apportée au point AFFAIRES COURANTES.
« Toit de l'Eglise : La vente de la production photovoltaïque de l'année 2013 s'élève à 21 295,59 € contre 24 458,41 € en 2012, soit une baisse de 8 % liée aux mauvaises conditions climatiques du printemps ». Il convenait de lire « une baisse de 12,93 % ».
Cette correction faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

1. Présentation pour approbation du compte administratif 2013 (budget principal et assainissement) et du compte de gestion

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion, M. le Maire se retire de l'assemblée laissant la présidence à M. BIECHLIN, 1^{er} adjoint.

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal. **Délibérations 5 et 6**
Adoption à l'unanimité.

M. le Maire remercie les Conseillers et précise que l'exercice budgétaire 2013 traduit toute la rigueur gestionnaire dont la commune a fait preuve.

2. Affectation du résultat de fonctionnement (budget principal et assainissement)

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal. **Délibérations 7 et 8**

3. Prorogation d'une ligne de trésorerie pour l'année 2014

Délibération : 9/2014

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers,

Le Conseil Municipal DECIDE

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :

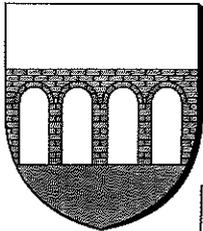
Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,80 point

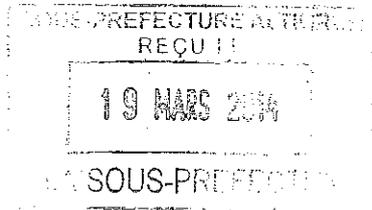
Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE
MANSPACH
68210



Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mars 2014



Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 1

Procurations : néant

Date de convocation : 05/03/2014

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MM. Bertrand BIECHLIN, Jean-Louis STANTINA, Jerry MONNOT, adjoints,
MMES Véronique ESPANA, Delphine WOHL, Véronique RIETSCH, Marie-Anne LIENERT
MM. Pascal WIEDEMANN, Dominique RICHARD
Absent excusé : M. Jean-Jacques ENDERLEN

Objet : Budget communal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Délibération : 7/2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2013, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes) :	+ 350 637,20 €	
Section d'investissement (dépenses) :	- 293 656,13 €	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	+ 56 981,07 €	
Restes à réaliser (dépenses) :	- 736 670,00 €	
Restes à réaliser (recettes) :	+ 533 335,00 €	
Résultat N-1 reporté :	- 106 667,47 €	
Résultat brut cumulé	- 253 021,40	affecté en ligne 001 dépenses d'investissement
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+229 906,43	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	+ 229 906,43	
Résultat reporté en fonctionnement	0	

Certifié exécutoire

Manspach, le 19.03.2014

Le Maire,

Daniel DIETMANN



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

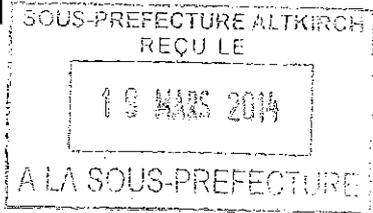
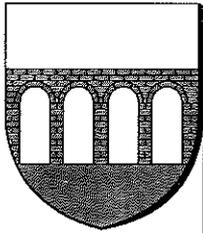
Daniel DIETMANN



Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE**MANSPACH**

68210



**Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mars 2014**

Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 1

Procurations : néant

Date de convocation : 05/03/2014

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
 Etaient présents : MM. Bertrand BIECHLIN, Jean-Louis STANTINA, Jerry MONNOT, adjoints,
 MMES Véronique ESPANA, Delphine WOEHL, Véronique RIETSCH, Marie-Anne LIENERT
 MM. Pascal WIEDEMANN, Dominique RICHARD
 Absent excusé : M. Jean-Jacques ENDERLEN

Objet : Budget assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Délibération : 8/2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2013, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes) :	0	
Section d'investissement (dépenses) :	15 836,25 €	
		<hr/>
Résultat brut (- déficit + excédent) :	- 15 836,25 €	
Résultat N-1 reporté :	+ 2 491,00	
		<hr/>
Résultat brut cumulé	- 13 345,25 €	affecté en ligne 001 dépenses d'investissement
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 22 033,00	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	+ 13 345,25	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 8 687,75	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

Certifié exécutoire

Manspach, le 15.03.2014

Le Maire,

Daniel DIETMANN



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN



Séance du 14 mars 2014

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Délibération : 5/2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BIECHLIN Bertrand, Adjoint au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par M. Daniel DIETMANN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		129 777,48	315 423,34	415 552,29		229 906,43	
SECTION D'INVESTISSEMENT	106 667,47		293 656,13	350 637,20	49 686,40		
TOTAUX	106 667,47	129 777,48	609 079,47	766 189,49		+180 220,03	

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

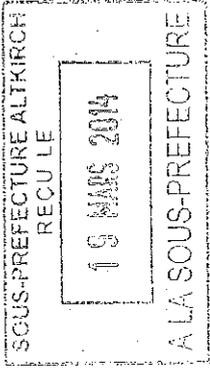
3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : 180 220,03
Restes à réaliser : -203 335,00
Excédent réel corrigé : - 23 114,97 €

Certifié exécutoire
Manspach, le 15.03.2014
Le Maire,
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN

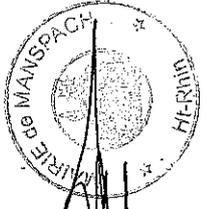
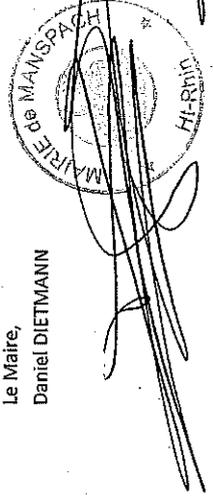
4° Approuve le compte de gestion 2013 présenté par le Trésorier

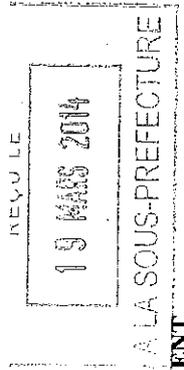


Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11

Absences : 1 Procurations : néant

Date de convocation : 05/03/2014





Objet : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération : 6/2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. BIECHLIN Bertrand, Adjoint au Maire** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par **M. Daniel DIETMANN, Maire**.

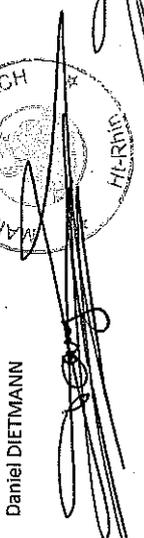
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	
SECTION D'EXPLOITATION		17 580,24	2 739,24	7 192,00		22 033,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT		2 491,00	15 836,25	0,00	13 345,25		
TOTAUX		20 071,24	18 575,49	7 192,00		8 687,75	

- 2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- 3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.
- 4° Approuve le compte de gestion 2013 présenté par le Trésorier

Certifié exécutoire
 Manspach, le 15.03.2014
 Le Maire,
 Daniel DIETMANN



Suivent les signatures au registre
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,
 Daniel DIETMANN



Commission : commission d'engagement de 0,10 % du montant autorisé avec un montant minimum forfaitaire de 150 €.

Commission de non utilisation : 0,25 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

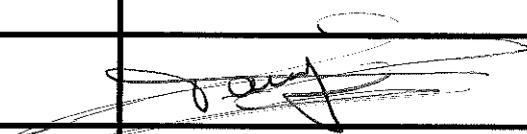
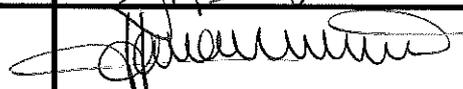
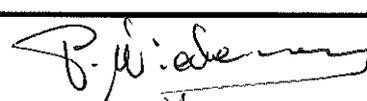
4. Divers

- Le recensement de la population s'est déroulé dans de bonnes conditions. Mme LABOUEBE, agent recenseur a été bien accueillie par les habitants. Le total des logements d'habitation est de 258 et le total des bulletins individuels est de 559.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 23h00.

Table des délibérations

- 5/2014 /Compte administratif communal
- 6/2014 / Compte administratif Budget Assainissement
- 7/2014 /Budget communal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013
- 8/2014/Budget assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013
- 9/2014/Prorogation d'une ligne de trésorerie pour l'année 2014

Nom Prénoms	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Procuration	Signature
M. DIETMANN Daniel	X			
M. BIECHLIN Bertrand	X			
M. STANTINA Jean-Louis	X			
M. MONNOT Jerry	X			
Mme ESPANA Véronique	X			
Mme WOEHL Delphine	X			
Mme LIENERT Marie-Anne	X			
Mme RIETSCH Véronique	X			
M. ENDERLEN Jean-Jacques	X			
M. WIEDEMANN Pascal	X			
M. RICHARD Dominique	X			